

SOFRAGI

Société Française de Gestion et d'Investissement
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
au capital de 3 100 000 €
Ordonnance du 30 janvier 2009
784 337 487 RCS Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2010

ADMINISTRATEURS

Bernard THIRIET	Président Directeur Général
Philippe de LOGIVIERE	Administrateur
Jacques de PONTAC	Administrateur
Aviva Vie, représentée par Myriel PELLISSIER	Administrateur
Aviva France, représentée par Jean-Pierre SALLES	Administrateur
CPCEA, représentée par Jean-Claude GUIMIOT	Administrateur

CENSEUR

Jean-Marie WURMSER	Censeur
--------------------	---------

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaire : KPMG SA, représenté par Monsieur Gérard GAULTRY
Suppléant : KPMG Audit FS II, représentée par Monsieur Malcom MACLARTY

SOFRAGI

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GESTION ET
D'INVESTISSEMENT**

**Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
au capital de 3 100 000 €
ordonnance du 30 janvier 2009
784 337 487 RCS Paris**

EXERCICE 2010

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 24 MAI 2011**

37, avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS

Tél. : 01 56 43 62 50

SOMMAIRE

Rapport de gestion	7
Rapport du Président du conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du code de commerce	17
Déclaration de la personne responsable	23
Rapport du Comité d'Audit	25
Rapports du Commissaire aux comptes	29
Résolutions	37
Comptes annuels	41
Bilan	42
Compte de résultats	44
Annexe	46
État du portefeuille-titres	49
Évolution des placements par catégories et par pays	57
Résultats financiers de la société	57

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis pour vous présenter le compte-rendu des opérations de votre Société et soumettre à votre approbation son bilan au 31 décembre 2010 et les comptes de l'exercice écoulé.

L'année sociale 2010 a suscité chez les gérants chevronnés plus d'un sujet d'étonnement et de surprise.

Rarement des facteurs haussiers n'ont été aussi nombreux :

- Inflation plutôt basse encore que les méthodes de calculs seraient de plus en plus douteuses.
- Très bas niveau des taux d'intérêts courts et longs.
- Forte hausse des résultats dans deux secteurs qui ont rarement évolué de concert tels le luxe et les industries de base. Le premier en raison de la hausse de la demande en Asie, le second des fruits de la restructuration effectuée dans les industries de base tels Saint-Gobain, Rhodia, société de service informatique.

Taux bas et progression des marges sont des facteurs habituellement très haussiers. L'Asie et les USA revenus à une croissance supérieure aux prévisions ont monté. Et pourtant, les marchés ont été chaotiques ; le CAC 40 a reculé de -3,34 %. A coup sûr, les investisseurs ont peur : stupéfaits par la hausse de l'immobilier dans les pays qui n'ont pas construit en fonction de l'évolution normale de la demande, fuyant les obligations qui constituent une véritable bulle qui peut s'effondrer si les taux retrouvent des niveaux normaux, ils redoutent les actions dont la performance sur dix ans est à peu près nulle. Les perspectives politiques et économiques ne sont pas encourageantes. Cela fait trente ans que le pouvoir d'achat baisse ; de ce fait, les pays invités à se prononcer sur une politique dite de rigueur, rejettent massivement les cures d'austérité : trente ans cela fait la durée d'un cycle économique normal. Quant aux bénéfices inhabituels des banques ; il faut bien convenir qu'ils suscitent des doutes sur leur authenticité. Nous n'aurons pas la cruauté d'évoquer les rivalités qui opposent les pays développés et les pays émergents les uns contre les autres.

Evolution comparée des principales bourses mondiales durant l'exercice

	Indice au 31.12.2009	Indice au 31.12.2010	Variation sur l'exercice (en %)
Madrid (IBEX 35)	11 940,00	9 859,10	-17,43%
Milan (MIB 30)	23 248	20 173	-13,23%
Amsterdam (AEX)	335,33	354,57	5,74%
Londres (FTSE 100)	5 412,88	5 899,94	9,00%
Francfort (Dax)	5 957,43	6 914,19	16,06%
Stockholm (OMX)	951,72	1 155,57	21,42%
New York (DJI)	10 428,05	11 577,51	11,02%
Suisse (SMI)	6 545,91	6 436,04	-1,68%
Paris (CAC 40)	3 936,33	3 804,78	-3,34%
Monde (MSCI World \$)	1 168,46	1 280,07	9,55%
Tokyo (Nikkei 225)	10 546,44	10 228,92	-3,01%

II - GESTION DE LA SOCIÉTÉ

La structure du portefeuille a peu varié au cours de l'exercice 2010. L'exposition au marché des actions passe de **57,92 %** au 31 décembre 2009 à **53,72 %** au 31 décembre 2010. La variation de la valeur de l'action, compte tenu du coupon détaché en 2010 est de **7,17 %**. La valeur de l'actif net de votre société estimée au cours de bourse du 31 décembre 2010 s'élève à **179 287 249,77 €** pour 100 000 actions contre 172 188 213,81 € au 31 décembre 2009 soit **1 792,87 €** par action (1 \$= 0,74683 €) contre 1 721,88 € (1\$=0,698 €) un an plus tôt.

Sur la base des **cours de Bourse du 31 décembre 2010 de 1 448 €**, la **décote** est de **19.24 %** contre 20,49 % au 31 décembre 2009.

Concernant les mouvements affectant le portefeuille, il faut distinguer ceux provenant des titres détenus et ceux liés aux instruments de trésorerie :

	Achats	Ventes	+/- Values
Titres de portefeuille	10 644 467,25	23 949 886,38	3 522 985,16
Instruments de trésorerie	570 414 542,70	570 037 793,61	250 421,59

Les achats d'actions se sont élevés à **10,64** millions d'euros, les ventes à **23,95** millions d'euros.

Les opérations d'achats supérieures à 700 000 Euros ont concerné **Arkéma, Suez environnement, Philips, ADP Promesses** viennent ensuite des achats de **CGG Véritas, Hochtief, Ipsen et Métro**.

Les principales ventes (de plus de 700 000 Euros) ont portées sur **Man, Vinci, EADS, Air Liquide, Delhaize, Gas Natural, Rhodia, Kuehne & Nagel, LVMH, Rémy Cointreau, Valéo, Aguas de Barcelona, Siemens, Entrepouse Contracting, Radiall et Hochtief**.

Nous sommes restés à l'écart des obligations classiques en considérant, vu le niveau général des taux, que le risque de baisse était supérieur au risque de hausse des cours.

Les plus importantes lignes du portefeuille au 31 décembre 2010 sont :

- Pour les valeurs mobilières :

Total (3,82 %), Michelin cat. B (2,61%), Saint-Gobain (2,33 %), Rémy Cointreau (1,64 %), Lagardère (1,57 %), LVMH (1,37 %), Peugeot (1,26 %), Schneider (1,25 %), Imérys (1,20 %), Sanofi-Aventis (1,19 %), GDF Suez (1,17 %).

- Pour les instruments de trésorerie sous forme de Sicav ou de billets de trésorerie :

La Sicav BNP Mone Etat (8,04 %), les billets de trésorerie BTF (29,01 %).

III - COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice 2010 vous sont présentés comme ceux de l'exercice précédent : Bilan, Compte de Résultat et Annexe.

Le montant des charges de gestion financière s'élève à 863 686,50 euros soit 0,60 % du capital et des Réserves, les autres charges d'administration et de gestion courante représentent 165 789,99 €, soit 0,12 % du Capital et des Réserves. Le montant global des charges de 1 029 467,36 € TTC représentant quant à lui 0,72 % du Capital et des Réserves.

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de **11 978 273,00 €**, contre un bénéfice net de **28 227 227,09 €** en 2009.

SOFRAGI est tenue de distribuer un dividende correspondant aux revenus qu'elle a perçus pendant l'exercice, soit la somme de 2 990 000,00 € ce qui revient à 29,90 € par action.

Le dividende global de 2 990 000 € net est ventilé de la manière suivante * :

- dividende statutaire :	93 000 €
- superdividende :	2 897 000 €
Au total :	2 990 000 €

Si vous acceptez ces propositions, **le dividende de l'exercice 2010** sera finalement de **29,90 €** se décomposant ainsi:

- Actions étrangères	6,73 €
- Actions françaises	23,12 €
- Actions non imposables	0,05 €
TOTAL	<u>29,90 €</u>

Cette répartition se compare à celle des trois exercices précédents

Exercice	Dividende	Crédit d'impôt	TOTAL
2007	40,18 €		40,18 €
2008	55,37 €		55,37 €
2009	48,66 €		48,66 €

*En application des statuts en vigueur eu 31/12/2010.

IV – PROFIL DE RISQUE

La SICAF SOFRAGI est destinée à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

Votre épargne sera investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel un investissement et de se forger par lui même sa propre opinion en s'entourant si

nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de perte en capital : la SICAF ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi initialement investi ne sont pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés sur lesquels la SICAF intervient. Il existe un risque que la SICAF ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La valeur liquidative de la SICAF peut ne pas monter en phase avec ces marchés.

Risque de marché actions : la SICAF peut, à tout moment, être exposée au risque actions (100% maximum) via l'utilisation d'actions en direct et/ou d'instruments financiers à terme et/ou d'OPCVM. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant avoir un impact sur la SICAF. La SICAF pouvant par ailleurs investir dans des sociétés sans restriction de capitalisation, elle pourra investir de ce fait dans des sociétés de petites capitalisation.

Risque de taux : Les fluctuations des instruments obligataires détenus directement (titres en direct) ou indirectement (via des OPCVM) en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différences peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAF.

Risque de crédit : Le risque de crédit mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans lesquels est investie la SICAF baissera ainsi que sa valeur liquidative. Par ailleurs, l'utilisation possible de titres « Haut rendement/ High Yield », négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières réglementées européennes, pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de change : la SICAF peut investir dans des instruments financiers libellés dans une autre devise que l'euro dans la limite de 100% de l'actif ; elle est donc exposée aux variations des taux de change Par exemple, si la valeur d'une devise diminue par rapport à l'euro, la valeur des instruments financiers libellés dans cette devise qui rentrent dans la composition du portefeuille baisse, et la valeur de la SICAF s'en trouve diminuée.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : La SICAF peut investir dans des instruments financiers issus des marchés émergents. Il existe un risque lié à ces investissements car les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Les risques énumérés ci-dessus ont peu de chance de frapper Sofragi. En revanche, la politique très prudente de sélection des risques, de maintien d'une fraction importante de liquidité comporte un autre aléa : celui en cas de forte hausse de gagner moins que la moyenne des sociétés d'investissement Sicaf et Sicav.

V - ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le cours de bourse de SOFRAGI est passé de 1369,00 € le 31 décembre 2009 à **1448,00 €** le **31 décembre 2010**.

Les cours en fin de mois, au jour de la valorisation, ont été les suivants:

Janvier	1 343,00 €	Juillet	1 399,99 €
Février	1 311,00 €	Août	1 350,00 €
Mars	1 412,00 €	Septembre	1 400,00 €
Avril	1 409,50 €	Octobre	1 390,00 €
Mai	1 409,00 €	Novembre	1 355,00 €
Juin	1 281,00 €	Décembre	1 448,00 €

Les transactions mensuelles répertoriées par EURONEXT ont été les suivantes :

Janvier	6	Juillet	136
Février	1 320	Août	64
Mars	315	Septembre	98
Avril	15	Octobre	49
Mai	37	Novembre	170
Juin	22	Décembre	230

soit au total 2 462 titres échangés durant l'exercice 2010 contre 869 en 2009.

Nous vous soumettons comme les années précédentes une résolution autorisant SOFRAGI à intervenir sur son propre titre, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce ; celle donnée par l'assemblée de 2010 n'ayant pas été utilisée.

VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration de SOFRAGI s'est réuni :

- le 26 mars 2010 afin d'approuver des comptes annuels de l'exercice 2009.
- le 28 mai 2010 suite à l'assemblée générale annuelle ordinaire tenue le même jour.
- le 26 août 2010 afin d'approuver les comptes semestriels.
- le 13 décembre 2010 afin de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour mise en conformité des statuts avec l'ordonnance du 30/11/2009.
- le 21 janvier 2011 suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le même jour.

VII- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

1) Rémunérations et avantages perçus

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général

- Rémunération versée par la Société : 4 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Monsieur Philippe de LOGIVIERE, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Monsieur Jean-Pierre SALLES, Représentant d'AVIVA France, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Madame Myriel PELLISSIER, Représentant d'AVIVA Vie, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Monsieur Jean-Claude GUIMIOT, représentant de la CPCEA, administrateur

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Les membres du Comité d'Audit reçoivent une rémunération supplémentaire de 1 000 € au titre de leur fonction sous réserve de leur assiduité.

2) Mandats et fonctions exercés

Figure par ailleurs ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux durant l'exercice :

Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général

- Président directeur général de la SICAV Betelgeuse
- Président directeur général de la SICAV Europe Israël croissance
- Directeur général et administrateur de la SICAV Thiriet Patrimoine
- Directeur général de la SICAV Victoire Sirius
- Président de la SICAV Victoire
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances
- Administrateur de la SICAV Victoire Oblig International
- Administrateur de la SICAV CA-AM Oblig Internationales
- Censeur de la sicav CA-AM Oblig Internationales
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances, administrateur de la SICAV Victoire Oblirea
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances, administrateur de la SICAV Victoire Convertibles

- Représentant permanent de la société Aviva Vie, administrateur de la SICAV Victoire Sécurité Europe
- Représentant permanent de la société Aviva Vie, administrateur de la SICAV Victoire Europe
- Représentant permanent de la société Aviva Courtage, administrateur de la SICAV Victoire Patrimoine
- Administrateur de la SICAV Optilia Europe
- Président directeur général et administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Censeur de la SICAV UNIHOUCHE
- Censeur de la SICAV VIP CONSEILS
- Administrateur de l'association AFER

Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur

- Membre du directoire d'Opti Gestion
- Membre du conseil de surveillance de GUYENNE ET GASCOGNE
- Président, directeur général et administrateur de la SICAV Optilia Diversifiée
- Président, directeur général et administrateur de la SICAV Optilia Pythagore Europe
- Administrateur de la SICAF SOFRAGI

Monsieur Philippe de LOGIVIERE, administrateur

- Administrateur de la SICAF SOFRAGI

Monsieur Jean-Pierre SALLES

- Représentant permanent de la société d'AVIVA France, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Administrateur de la SICAV VICTOIRE SIRIUS
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Administrateur de la SICAV AVIVA SECURITE EUROPE

Madame Myriel PELLISSIER

- Représentant permanent de la société AVIVA Vie, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Membre du conseil de surveillance de THIRIET GESTION

Monsieur Jean-Claude GUIMIOT

- Directeur Général Délégué de AGRICA EPARGNE SAS
- Administrateur de la SICAV OFI CONVERTIBLE
- Administrateur de la SICAV COMPAGNIE IMMOBILIERE ACOFI
- Administrateur de LA SICAV DES ANALYSTES
- Administrateur de la SICAV OPTILIA DIVERSIFIE
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur de MAGELLAN SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur d'ASTORG EUROPE ACTION SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur de CCR EMERGING VALOR SICAV
- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Représentant permanent d'AGRICA, administrateur de MARIANNE SICAV

Mouvements sur titres des dirigeants et de leurs proches : néant

VIII - ACTIONNARIAT

Conformément à la loi du 12 juillet 1985 et à l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons les principaux actionnaires détenant au 31 décembre 2010 plus du quart, 5^{ème}, 10^{ème}, ou 20^{ème} du capital

- Aviva Vie..... 55 445 actions : 55,44 %
- Groupe AGRICA..... 23 125 actions : 23,12 %

IX - DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément à l'article L 441-6 alinéa 9 du Code de commerce SOFRAGI s'engage à régler les sommes dues dans un délai qui ne dépassera pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les sommes enregistrées en dettes correspondant pour l'essentiel à des factures à recevoir, aucune information complémentaire n'est donnée.

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 qui fait obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, je vous présente le rapport établi à cet effet.

De son côté, le Cabinet KPMG, commissaire aux comptes exposera, dans un rapport joint à son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ses observations éventuelles sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et sur les autres informations prévues à l'article 225-37 du Code de commerce.

*
* *

Nous tenons à insister sur certaines caractéristiques de Sofragi, Société d'investissement à capital fixe régie par l'ordonnance du 30 janvier 2009.

L'effectif se réduit au Président qui ne perçoit pas de rémunération. Le fonctionnement de l'entreprise est intégralement sous-traité :

- la gestion financière est déléguée à la société THIRIET GESTION,
- la gestion comptable et la gestion de la vie sociale est confiée par une convention de prestations de services à CACEIS FASTNET,
- CACEIS BANK agit comme dépositaire selon les termes d'une convention de tenue de compte et de services.

Compte tenu de ces spécificités, nous avons tenté d'organiser la gestion en nous inspirant des règles qui régissent les SICAV tout en évitant une surabondance de procédures.

*
* *

1 – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale) et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il doit en outre s'assurer de la régularité des convocations et de la tenue des réunions.

Il est constitué de :

- Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général,
- Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur,
- Monsieur Philippe de LOGIVIERE, administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre SALLES, représentant de la société AVIVA France, administrateur,
- Madame Myriel PELLISSIER, représentant permanent de la société AVIVA Vie, administrateur,
- Monsieur Jean-Claude GUIMIOT, représentant permanent de la CPCEA, administrateur,
- Monsieur Jean-Marie WURMSER, Censeur,

Le Conseil d'administration met en place les stratégies et les grandes orientations de gestion de la société.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et a convoqué une Assemblée Générale Ordinaire et une Assemblée Générale Extraordinaire. Le rythme annuel se situe entre trois et quatre réunions par an depuis une vingtaine d'années.

2 – LIMITATIONS EVENTUELLES QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont, pour notre Société, confondues.

3 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE ET DE GESTION DES RISQUES

Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour but :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le cadre contractuel

La Société exerce son activité dans le cadre suivant :

- une convention de gestion financière conclue le 23 décembre 2004 avec THIRIET GESTION.
- une convention de dépositaire conclue avec CACEIS BANK (habilitée en tant que dépositaire d'OPCVM), définissant les missions que la réglementation confie expressément au dépositaire.
- une convention de prestations administratives et comptables passée avec CACEIS FASTNET mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2008.

La société n'a donc pas de personnel propre. L'ensemble de son fonctionnement est sous traité à des partenaires agréés pour l'activité qui leur est confiée.

Au plan déontologique, SOFRAGI et THIRIET GESTION sont adhérentes de l'AFG, Association Française de la Gestion Financière, qui représente les professionnels français de la gestion d'actifs. A ce titre, elle s'oblige, ainsi que le personnel qu'elle emploie, à respecter les règles déontologiques relatives à la gestion des OPCVM et à la gestion sous mandat adoptées par l'association.

Gestion financière et contrôle de son organisation

Le Président de SOFRAGI passe ses ordres à la société de gestion qui lui fournit le meilleur service, soit sur le plan de l'information financière, soit pour la qualité de ses exécutions.

Le contrôle : au sein de Thiriet Gestion , chaque ordre passé par le gérant est enregistré par l'utilisation d'un tracker électronique qui indique préalablement à la passation de l'ordre le nom du titre, sa répartition et la fourchette d'achat ou de vente.

Nous pensons qu'en nous rattachant à une société de gestion, nous sommes à peu près arrivés à bénéficier du concours technique d'un middle-office tout en gardant, au niveau du Conseil d'Administration et de son Président, une totale indépendance dans les déterminations de la politique de gestion.

Organisation de la gestion financière

Le contrôle de l'activité est exercé de manière indépendante par les différents organismes intervenant dans le fonctionnement de SOFRAGI :

De manière permanente par :

La société de gestion est dotée d'un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et d'une équipe de contrôle interne. Il procède à l'actualisation des procédures et la mise à jour du plan de contrôle interne qui prévoit notamment des missions de contrôle périodique et permanent, l'émission de recommandations et le suivi de ces recommandations. La société de gestion est également chargée de vérifier l'existence du contrôle interne existant chez le dépositaire et le valorisateur de sa cliente SOFRAGI.

Depuis 2009, par :

Le comité d'audit a été créé le 11 mars 2009, les membres sont :

M. **Jacques de Pontac**, Président

M. Jean-Claude Guimiot

M. Jean-Pierre Salles

Une réunion du comité a eu lieu le 13 décembre 2010.

Le comité d'audit a procédé à une première revue des procédures à l'issue de laquelle il a rédigé un rapport.

Le code de déontologie professionnelle

Le code de déontologie interne détaille les règles et dispositions de déontologie professionnelle de la société de gestion, dont le règlement de déontologie de l'AFG fait partie intégrante.

Il est notamment précisé l'obligation de respect de ces règles, dont quelques-unes sont rappelées ci-après :

- . Prévenir et éviter les conflits d'intérêt avec les clients et s'interdire des pratiques ou des opérations susceptibles d'altérer son jugement et sa liberté de décision
- . Eviter la divulgation ou l'utilisation d'informations confidentielles ou non encore portées à la connaissance du public
- . En aucun cas, les collaborateurs ne peuvent percevoir d'un tiers une rétribution, sous quelque forme que ce soit, du fait des informations qu'ils détiennent ou des opérations de marché qu'ils effectuent.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur rappelle également certaines dispositions déontologiques dans son article 9 Déontologie professionnelle.

Le contrôle du dépositaire

Le dépositaire est choisi sur une liste d'Etablissements arrêtée par le Ministre chargé de l'Economie. Comme la société de gestion, le dépositaire doit agir au bénéfice exclusif des porteurs.

L'instruction AMF du 9 novembre 1993 vise à formaliser les conditions de transparence et de sécurité liées aux fonctions dévolues au dépositaire. Ce dernier doit présenter des garanties suffisantes en ce qui concerne son organisation, ses moyens techniques et financiers, l'honorabilité et l'expérience de ses dirigeants, prendre les dispositions propres à assurer la sécurité des opérations et agir de façon indépendante envers la société de gestion et la SICAF.

Le contrôle du valorisateur

La gestion administrative et comptable de SOFRAGI est confiée à CACEIS FASNET depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle consiste en :

- la comptabilisation de tous les mouvements affectant l'actif ou le passif
- la comptabilisation de toutes les charges ou produits affectant les résultats
- la comptabilisation des positions de hors-bilan
- la répartition des frais de gestion entre les intervenants et leur comptabilisation
- le calcul et la diffusion des valeurs liquidatives
- la gestion administrative et l'accomplissement des formalités avec l'Autorité des marchés financiers
- la mise à jour des documents réglementaires et/ou d'information des porteurs.

Le valorisateur a mis en place des procédures relatives à son processus opérationnel.

4 – SPECIFICITES DE L'EXERCICE 2010

Le conseil s'est réuni plus souvent que d'habitude afin de préparer les documents nécessaires à l'application de l'ordonnance du 30 janvier 2009, notamment la modification des statuts et un document mis à la disposition des porteurs.

Ces dossiers ont été soumis à un Conseil d'Administration et à une Assemblée Générale tenues en janvier 2011 et disponibles depuis le 31 janvier 2011.

Compte tenu de la brièveté de ce délai et du caractère peu développé des nouvelles SICAF, il ne nous a pas été loisible de soumettre ces documents à l'AMF, voire de débattre des modifications qui nous seraient demandées. Nous nous sommes appliqués, vu la concision des textes, à insister sur la liberté historique de gestion aussi bien géographique que sectorielle en invoquant le fait que la gestion avait eu des priorités changeantes dans le temps : actions américaines dans les années 60, valeurs d'actifs au cours des 15 années suivantes, jumelées avec une accumulation d'obligations de durée longue ; les incertitudes politiques et monétaires nous ont conduit à privilégier le court terme depuis 10 ans.

Le Président

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Déclaration de la personne responsable

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution des événements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principaux risques sur l'exercice et incertitudes auxquelles elles sont confrontées et des principales transactions entre parties liées.

Le 17 février 2011

Bernard THIRIET
Président Directeur général



RAPPORT DU COMITE D'AUDIT

Contrôle du : 13 décembre 2010 à 15h dans les locaux de la société
Présents : Jacques de Pontac, Jean-Claude Guimiot et Jean-Pierre Salles

Code ISIN FR0000030140
Dénomination SOFRAGI
Forme juridique SICAF
Classification : Diversifié sans indice de référence

Société de gestion THIRIET GESTION
Gérant financier B. Thiriet et B. Cohen

Contrôle réalisé par CACEIS banque et recalculé par M. Degret et validé par les gérants

1. Contrôle de la performance

Objectif : vérifier que la performance servie aux porteurs est en phase avec l'indicateur de référence.

Le portefeuille est investi majoritairement en actions françaises, en obligations, en monétaires et en valeurs étrangères.

Indicateur de référence mentionné dans le prospectus ou la notice : Néant

Performance de l'indice de référence depuis le 1^{er} janvier : **Néant**

Calcul de la performance de la SICAF

Valeur liquidative au 31/12/2009 :	1721.88 €
Valeur liquidative à la date du contrôle :	1723.06 €
Performance de la SICAF depuis le 1 ^{er} janvier :	+0.01

2. Turn-over du portefeuille hors trésorerie

Objectif : vérifier que le taux de turn-over n'est pas trop élevé ou, dans le cas contraire, qu'il sert les intérêts des porteurs par une sur-performance par rapport à l'indice de référence.

Calcul du turn-over de la SICAF

Total flux (achats + ventes de titres en valeur absolue) [a]	96 000 000
Total souscriptions + rachats (en valeur absolue) [b]	Néant
Portefeuille début de période [c]	1721.88€
Portefeuille fin de période [d]	1723.06€
Portefeuille moyen [e]= {[c]+[d]}/2	
Turn-over à la date du contrôle {[a]-[b]} / [e]	< 20 %
Turn-over annualisé	

3. Eligibilité des instruments financiers

Objectif : vérifier que les instruments en portefeuille sont autorisés par la réglementation

La liste des instruments autorisés est la suivante en l'absence de réglementation:

- Actions des pays de la communauté européenne admises à la négociation sur un marché réglementé européen
- Actions étrangères cotés sur les marchés US et asiatiques.
- Obligations libellées en euro et titres participatifs
- OPCVM
- Options produits dérivés
- Liquidités
- Non coté *

* Sur le non coté, il faut réfléchir à l'opportunité de tels investissements et à la manière dont ils sont mis en œuvre.

Sur le dossier Nanomotion (QS0005065766), le comité d'audit regrette d'une part, qu'aucun dossier ne soit disponible sur la société et sur les modalités de négociations intervenues entre Johnson Electric et Nanomotion et d'autre part, de la transaction qui suivit.

4. Contrôle des ratios réglementaires

Objectif : vérifier que les ratios réglementaires sont respectés.

Liste des principaux ratios réglementaires (pour OPCVM standards)

Mise en oeuvre au sein de l'OPCVM à la date du contrôle

Dépôts auprès d'un même établissement < 20%
Liquidités détenues à titres accessoire
Titres d'une même entité <10%

Titres d'un même groupe émetteur <20%
La somme des émetteurs dépassant 5% <40%
Emprunts publics et assimilés d'un même émetteur <35% .../...
.../... ou jusqu'à 100% si au moins 6 émissions dont aucune > 30%
OPCVM coordonnés ou conformes à la directive OPCVM <10%
OPCVM non compatibles avec la Directive OPCVM et fonds de fonds <50%
Ratio d'emprise sur un même émetteur <10%

Emprunt d'espèces < 10%

NB : Il existe des ratios spécifiques pour les OPCVM d'OPCVM, les OPCVM indiciels, les OPCVM à formule et les OPCVM réservés à certains investisseurs (ARIA, contractuels, FCPR, FCPE...)

Conclusion : ratios respectés

5. Contrôle des contraintes d'investissement propres à l'OPCVM

Objectif : vérifier que contraintes d'investissement mentionnées dans le prospectus ou la notice sont respectées.

Liste des contraintes propres à l'OPCVM

Mise en oeuvre au sein de l'OPCVM à la date du contrôle

Opérations d'acquisition temporaires d'instruments financiers (prises en pension) jusqu'à 100%
Risque de taux : sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt entre -5 et +5
Instruments dérivés dans un but de couverture ou d'exposition maxi 100%

6. Contrôle des ordres de bourse

Objectif : Vérifier que les procédures internes sont respectées (pré-affectation, horodatage, séparation gestion collective, pas de gestion individuelle) et que les conditions tarifaires sont conformes à l'information fournie aux porteurs.

Les ordres de bourse sont passés électroniquement
Les intermédiaires financiers qui ont exécuté les ordres sont tous référencés par M. Thiriet.
Les frais facturés à la SICAF sont conformes à la tarification mentionné dans le prospectus :
Soit bourse française : 0.10/0.30% HT maximum, bourse étrangère : 0.10/0.30% HT maximum.

Conclusion : conformes

7. Contrôle de l'information destinée aux porteurs de parts

Objectif : vérifier que l'information destinée aux porteurs est exacte et non mensongère et vérifier qu'elle est disponible facilement

Les informations sont disponibles sur le site internet de la société www.sofragi.fr.

Le rapport annuel est obligatoire pour une société cotée sur un marché réglementé.

8. Règles d'évaluation des actifs

Objectif : vérifier que les règles de calcul de la VL sont respectées

- Entrées et sorties comptabilisées sur la base du prix d'acquisition frais exclus : oui
- Obligations et Actions européennes valorisées au cours de clôture : oui
- Titres étrangers au dernier cours connu : oui
- OPCVM valorisés à la dernière VL connue : oui
- TCN – 3 mois valorisés en linéaire au taux de négociation : oui
- TCN > 3 mois valorisés au prix du marché : oui

Conclusion : normale

9. Frais de gestion et commissions

Objectif : vérifier que les frais de gestion facturés à l'OPCVM sont conformes à l'information fournie aux porteurs

Il faut distinguer :

- I. Les frais de gestion forfaitaire avec un plafond de 0.60% HT de l'actif net
- II. Les frais de gestion administrative et comptable avec un plafond de 0.40% HT de l'actif net et sur justificatif

Frais de gestion maximum prévus sur la notice :

Frais de gestion réellement prélevés : voir rapport annuel

Commission de rachat (d'après notice) : sans objet

Commission de rachat perçue (en % des rachats) : sans objet

Commission de souscription (d'après notice) : sans objet

Commission de souscription perçue (en % des souscriptions) : sans objet

11. CONCLUSION GENERALE

Pas d'anomalies constatées.

L'examen de la nouvelle réglementation ne nous conduit pas à modifier les contrôles. Nous avons porté une attention toute particulière à cette nouvelle réglementation et restons dans l'attente de la publication des textes d'application encore manquants pour les SICAF.

Le comité d'audit préconise, par ailleurs, une plus grande concentration du portefeuille.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOFRAGI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note sur les méthodes d'évaluation figurant dans l'annexe expose les règles et méthodes comptables spécifiques retenues par la SICAF.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 4 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225.31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- avec la société THIRIET GESTION ;
- nature : Convention de gestion financière
- montant des sommes comptabilisées en charge au titre de l'exercice 2010 : 863 686,5 €

Paris La Défense, le 4 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Gérard Gaultry
Associé

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société SOFRAGI

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOFRAGI et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense, le 4 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé

RESOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels de l'exercice 2010.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration concernant l'affectation du résultat et la distribution de l'exercice 2010.

Elle fixe en conséquence de la manière suivante la répartition du bénéfice net de 11 978 273,00 € auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent de 23 362 111,26 €,

soit un montant à répartir de	35 340 384,26 €
- Dividende global.....	2 990 000,00 €
- Autres réserves.....	8 987 840,08 €
- Solde à reporter à nouveau	23 362 544,18 €
	<hr/>
	35 340 384,26 €

En conséquence, nous vous proposons de distribuer la somme de 2 990 000,00 €, soit 29,90 € par action.

Ce dividende sera payable le **1^{er} juin 2011** aux actionnaires dont les titres sont inscrits en compte, soit auprès de leur banquier ou société de bourse habituels, soit au “nominatif pur”.

Les répartitions au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes:

Exercice	Dividende	Crédit d'impôt	TOTAL
2007	40,18 €		40,18 €
2008	55,37 €		55,37€
2009	48,66 €		48,66 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, en approuve les conclusions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, renouvelle l'autorisation, donnée au conseil par l'assemblée générale ordinaire de 2010, d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce et en outre, selon les nouvelles modalités suivantes:

- le prix d'achat ne pourra pas dépasser 2 100 € par actions.
- le prix de vente devra être au moins égal à 686 € par actions.
- le nombre d'actions à acquérir ne pourra pas dépasser 10 000 actions.
- cette autorisation est accordée jusqu'au 30 novembre 2012

Le conseil d'administration précisera ces modalités quand il décidera de procéder au lancement effectif du programme de rachat autorisé par la présente assemblée, et publiera, le cas échéant, le descriptif du programme avant sa mise en œuvre.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques de PONTAC.

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques de PONTAC, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2016.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe de LOGIVIERE.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe de LOGIVIERE et décide de le nommer en tant que censeur.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Philippe de LOGIVIERE en tant que censeur. Son mandat d'une durée de trois exercices viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat de censeur de Monsieur Jean-Marie WURMSER.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de censeur de Monsieur Jean-Marie WURMSER.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités prescrits par la loi.

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2010 (en euros)

	2010	2009
ACTIF		
I- ACTIF IMMOBILISE		
.Autres immobilisations corporelles		
-Matériel de bureau	-	-
-Amortissements	-	-
	-	-
.Autres immobilisations financières	571,68	571,68
	571,68	571,68
II- ACTIF CIRCULANT		
.Autres créances	658 041,05	4 000,00
.Valeurs mobilières de placement	178 681 537,65	180 740 689,75
-Provision pour dépréciation des valeurs mobilières	-6 569 506,97	-12 667 938,94
-Liquidation		
-Coupons à recevoir	9 780,61	7 151,55
	172 779 852,34	168 083 902,36
.Disponibilités		
-Caisse et banques en EUR	193 486,41	306 981,38
-Banques en devises	6 755 616,75	4 761 900,20
-Intérêts à recevoir		
	6 949 103,16	5 068 881,58
.Charges constatées d'avance		
	179 728 955,50	172 152 783,94
TOTAL ACTIF	179 729 527,18	173 153 355,62

BILAN PASSIF AU 31/12/2010 (en euros)

	2010	2009
I - CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 100 000,00	3 100 000,00
Primes apport et fusion	1 583 421,84	1 583 421,84
Réserve légale	598 362,39	598 362,39
Autres réserves	138 665 081,28	138 665 081,28
Report à nouveau	884,17	884,17
Report à nouveau exceptionnel	23 361 227,09	
Report à nouveau des lots et primes		
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 978 273,00	28 227 227,09
	I	
	179 287 249,77	172 174 976,77
II- PROVISION POUR CHARGES A PAYER	II	
III – DETTES		
Dettes auprès des Etablissements de Crédit		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	442 277,41	978 378,85
	III	
	442 277,41	978 378,85
TOTAL DU PASSIF	179 729 527,18	173 153 355,62

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2010 (en euros)

	2010	2009
CHARGES		
I-CHARGES D'ADMINISTRATION ET GESTION		
.Autres achats et charges externes	1 029 467,36	971 361,19
.Impôts, taxes et versements assimilés		
.Salaires et traitements		
.Autres charges de gestion		
.Dotation aux amortissements		
.Reprise provisions sur exercices antérieurs		
(I)	1 029 467,36	971 361,19
II-CHARGES FINANCIERES		48,83
(II)		
III-CHARGES EN CAPITAL		
.Pertes de change	160 830,02	186 231,79
.Charges nettes sur cessions de V.M.P	1 577 175,06	6 605 011,20
.Dotation aux provisions		
(III)	1 738 005,08	6 791 242,99
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	2 767 472,44	7 762 653,01
RESULTAT DE L'EXERCICE)	11 978 273,00	28 227 227,09
TOTAL CREDIT	14 745 745,44	35 989 880,10

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2010 (en euros)

	2010	2009
PRODUITS		
I-REVENUS DISTRIBUALES		
.Revenus des V.M.P	4 018 065,64	5 835 588,38
.Autres produits financiers	1 834,64	1 935,80
(I)	4 019 900,28	5 837 524,18
 II-BENEFICE EN CAPITAL		
.Gain de change	727 002,63	6 133,53
.Produits nets sur cessions de V.M.P	3 900 410,56	4 628 132,95
.Reprise provisions pour dépréciation des V.M.P	6 098 431,97	25 518 089,44
.Revenus des lots et primes		
(II)	10 725 845,16	30 152 355,92
 TOTAL DES PRODUITS (I+II)	14 745 745,44	35 989 880,10
 TOTAL CREDIT	14 745 745,44	35 989 880,10

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La SOFRAGI est une Société anonyme régie par l'ordonnance n° 2009-107 du 30 janvier 2009 relative aux sociétés d'investissement à capital fixe, aux fonds fermés étrangers et à certains instruments financiers.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis et présentés conformément aux règles et obligations comptables résultant

- de la loi 83-353 du 30 avril 1983 et du décret 83-1020 du 29 novembre 1983 et de ses textes subséquents ;
- du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du CRC portant approbation du nouveau plan comptable général
- des règles spécifiques aux sociétés d'investissements à capital fixe.

Les frais d'acquisitions et de cessions des valeurs mobilières de placement sont inclus dans la valeur comptable des titres de placement.

Les titres en portefeuille sont évalués sur la base du cours du jour à la date d'inventaire et non du cours moyen du mois.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement lorsque globalement, la valeur boursière globale du portefeuille-titres est inférieure à sa valeur comptable.

Les intérêts sur obligations courus et non échus ne sont pas comptabilisés en produits à recevoir et sont retenus dans l'évaluation boursière.

Le montant des frais généraux ne doit pas excéder 1% du capital et des réserves.

Il y a exonération d'impôt sur les sociétés si la totalité des revenus du portefeuille, sous déduction des frais généraux, est distribuée.

La loi n° 2010-1657 du 27/12/10 de finances a précisé le régime de fiscal des SICAF. Les SICAF sont exonérées d'impôt sur les sociétés pour leurs revenus comme pour leurs plus-values, à condition que leurs bénéfices distribuables soient intégralement répartis. En l'absence de précisions, il en résulte que les règles particulières prévues par la doctrine administrative pour les distributions opérées par les SIO (couponnage) pour les SICAF **devraient être transposables** aux distributions effectuées par les SICAF.

L'actualisation des cours des devises a été réalisée suivant le cours du 31 décembre 2010. Le gain ou perte latent a été comptabilisé en résultat capitalisable.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT BILAN

ACTIF

Valeurs mobilières de placement: l'état du portefeuille-titres annexé fait ressortir la valeur comptable et la valeur boursière au 31 décembre 2010.

Produits à recevoir:

- Coupons à recevoir détachés, mais non encaissés au 31 décembre 20109 780,61 €.

BILAN PASSIF

Résultat de l'exercice : conformément à l'application du nouveau plan comptable général, il n'est pas fait distinction du **bénéfice distribuable**, lequel entre dans la catégorie des « résultats courants ». Il y a donc lieu de séparer les « revenus distribuables » des autres produits, sous déduction des charges d'exploitation, soit:

- Revenus des valeurs mobilières et solde des Autres Produits.....	4 019 900,28
- Charges d'Administration & de Gestion et Charges Financières	- 1 029 467,36
= Bénéfice distribuable	2 990 432,92

- Autres dettes : charges d'exploitation..... 442 277,41

COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges nets sur cessions des valeurs mobilières de placement sont calculés sur la base du prix de revient moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est calculée, lorsque, globalement, la valeur boursière du portefeuille titres est inférieure à sa valeur comptable. A ce titre, une reprise de provision pour dépréciation du portefeuille titre a été constatée pour un montant 6 098 431,97 €.

À titre d'information, le montant des intérêts courus non échus s'élève à **322 447,37 €** Les charges d'administration sont essentiellement constituées des charges de gestion dont le montant est égal à 0,6% H.T. du montant du capital et des réserves.

DÉTAIL DES REVENUS ET PRODUITS NETS SUR CESSIONS DES VMP PAR NATURE DE TITRES

Revenus		Plus et moins valeurs nettes sur cessions	
Actions	3 373 786,68 €	Actions	3 279 543,09 €
Obligations	405 045,81 €	Obligations	-665 924,30 €
Instruments financiers	239 233,15 €	OPCVM	-83 286,23 €
		Produits dérivés	116 665,00 €
Autres	1 834,64 €	Autres	-1 469,26 €
TOTAL	4 019 900,28€	TOTAL	-2 645 528,30 €

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital au 31 décembre 2010, à savoir 100 000 actions ordinaires de 31 € non amorties, n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les autres mentions obligatoires ne figurant pas dans la présente annexe ne sont pas applicables à notre Société.

INDICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de SOFRAGI sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société AVIVA France.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes budgétisés sur l'exercice 2010 s'élèvent à 15 300 € T.T.C. pour leur mission de commissariat aux comptes et de certification des comptes annuels.

**ÉTAT DU PORTEFEUILLE-TITRES AU
31 DECEMBRE 2010**

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
	VALEURS BELGES		
	OBLIGATIONS A TAUX FIXES		
	FONDS D'ETAT Français		
1 750 000	DEXIA E6M 28/10/2011	1 751 400,00	1 753 351,10
		1 751 400,00	1 753 351,10
	VALEURS FRANCAISES		
	OBLIGATIONS A TAUX FIXES		
	FONDS D'ETAT Français		
1 500 000	OAT 5.7% 2011	1 552 050,00	1 554 928,77
3 500 000	OAT 4.75% 07/11	3 567 725,00	3 635 891,05
32 000	OAT 4.00% 04/14	31 908,47	35 397,29
32 000	OAT 3.5% 25/04/15	30 788,47	34 703,75
32 000	OAT 3.25 25/04/16	29 956,47	34 114,42
32 000	OAT 3.75 25/04/17	30 916,47	34 841,88
		5 243 344,88	5 329 877,16
	OBLIGATIONS CONVERTIBLES		
2 500	BULL 2.25% 01/05 CV	39 375,00	5 775,00
		39 375,00	5 775,00
	TITRES PARTICIPATIFS Français		
2 640	RENAULT TPA 83-84	1 176 870,27	865 920,00
		1 176 870,27	865 920,00
	TOTAL DES OBLIGATIONS	8 210 990,15	7 954 923,26
	ACTIONS FRANCAISES		
7 650	AB SCIENCE PROMESSE	96 772,50	61 200,00
20 000	ACCOR	686 565,89	666 000,00
28 795	ADP PROMESSES	1 532 622,15	1 700 920,65
96 000	AIR FRANCE KLM	1 814 512,59	1 308 480,00
16 000	AIR LIQUIDE	1 002 806,52	1 514 240,00
13 800	ALCATEL - LUCENT ACT	147 209,81	30 084,00
13 000	ALES GROUPE	258 654,85	144 950,00
37 917	ALSTOM	1 576 580,70	1 357 807,77
2 000	ALTRAN TECHNOLOGIES	60 912,54	6 506,00
25 500	ARKEMA	1 329 372,67	1 373 685,00
10 000	AUREA	116 372,31	70 800,00
15 275	AXA	437 843,22	190 173,75
1 000	BCI NAVIGATION	33 118,40	1 280,00
11 500	BOUYGUES	430 849,83	370 932,50
50 000	BULL REGPT	264 775,90	170 500,00
1 000	CANAL +	0,00	5 020,00

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
15 000	CARREFOUR	714 082,06	462 750,00
2 142	CASINO GUICHARD	191 918,71	156 258,90
30 500	CGG - VERITAS	683 691,78	694 637,50
15 500	CHRISTIAN DIOR	944 076,76	1 656 950,00
41	CIC CAT.A	4 510,00	5 452,59
1 038	CIC CAT.A	122 966,63	138 043,62
2 102	COFITEM-COFIMUR	127 765,63	184 976,00
9 500	CS CION ET SYS.	557 990,52	54 625,00
110 000	DANE ELEC MEM	537 658,56	85 800,00
27 558	DANONE	859 729,68	1 295 777,16
23 500	DYNACTION	617 728,85	185 415,00
20 000	EDENRED	18 800,00	354 300,00
18 126	EDF	711 395,88	556 377,57
7 500	ELECTRICITE DE STR	1 317 969,04	847 500,00
8 866	ENTREP.CONTRACTING	589 413,43	1 018 703,40
13 500	ESI GROUP	604 656,35	143 910,00
5 590	ESSILOR INTL	142 964,25	269 298,25
5 500	FAURECIA	122 441,06	118 965,00
2 000	FONC.FIN.PARTICIP.	110 531,50	102 600,00
880	FPF ACT. PROV. OPF	99 440,00	90 613,60
75 000	FRANCE TELECOM	1 444 134,42	1 169 625,00
700	GAUMONT	45 869,85	31 500,00
78 070	GDF SUEZ	2 709 546,69	2 096 179,50
9 000	GFI INFORMATIQUE	318 844,37	26 910,00
8 766	GL EVENTS	293 372,16	224 409,60
2 772	GPE EUROT.NON NEG.	24 204,78	18 239,76
370 000	HAVAS	1 250 731,49	1 439 300,00
34 000	HOTEL REGINA PARIS	1 101 621,03	935 000,00
43 200	IMERYS EX IMETAL	1 831 165,75	2 155 032,00
13 300	IMMOB. DASSAULT	349 125,00	241 395,00
20 000	IPSEN	545 175,22	456 700,00
25 000	LAFARGE	1 383 706,34	1 173 000,00
91 500	LAGARDERE	3 180 925,09	2 820 945,00
933	LAURENT-PERRIER GROU	35 460,51	74 640,00
20 000	LVMH	1 294 388,19	2 462 000,00
40 000	MAUREL & PROM	697 705,69	422 000,00
319	MERCIALYS	6 778,74	8 963,90
86 973	MICHELIN CAT.B	3 884 898,54	4 670 450,10
18 890	MR BRICOLAGE	409 201,19	273 716,10
18 000	NEXANS SA	1 364 765,88	1 059 480,00
3 000	NRJ GROUP	42 712,67	24 300,00
500	OSIATIS	33 806,87	2 670,00
10 000	PAGESJAUNES	191 577,28	68 000,00
79 288	PEUGEOT	2 532 516,17	2 252 572,08
1 250	PRISMAFLEX INT	109 838,80	10 600,00
881	PROLOGUE RGPT -B-	226 545,60	475,74
18 838	PUBLICIS GROUPE SA	627 776,40	734 682,00
1 026	REMY COINTREAU SA	39 624,12	54 326,70
55 501	REMY COINTREAU SA	2 006 825,38	2 938 777,95
30 000	REXEL	377 610,23	487 650,00
2 000	ROBERTET	182 264,25	216 000,00
108 674	SAINT-GOBAIN	3 271 454,46	4 183 949,00
2 000	SALVEPAR	118 225,34	131 780,00
2 400	SAMSE	136 123,01	147 600,00

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
44 750	SANOFI-AVENTIS	2 569 694,72	2 141 287,50
20 000	SCHNEIDER ELECT SA	1 132 996,78	2 240 000,00
4 155	SCOR SE REGROUPEMENT	1 290 950,19	78 945,00
8 100	SEQUANA	185 990,49	94 365,00
1 500	SPIR COMMUNICATION	190 049,51	33 225,00
750	ST DUPONT	7 450,48	157,50
90 000	SUEZ ENVIRON.COMP.	1 328 334,64	1 390 500,00
350	TECHNICOLOR ACT RGPT	80 225,64	1 244,25
24 575	THALES	881 755,10	643 496,38
172 840	TOTAL	6 630 961,87	6 853 106,00
11 363	TRAQUEUR	181 808,00	14 771,90
7 023	TRILOGIQ	200 787,57	105 836,61
54 199	VEOLIA ENVIRONNEM.	1 148 269,48	1 185 332,13
4 500	VERGNET	62 325,00	17 415,00
2 000	VETOQUINOL	42 000,00	59 180,00
32 000	VINCI (EX SGE)	898 353,89	1 301 760,00
75 765	VIVENDI	1 567 052,34	1 530 453,00
5 882	WENDEL	496 721,63	405 328,62
		69 832 949,41	68 504 806,58
	BONS DE SOUSCRIPTIONS		
63 500	BSA GET SA 07	-	2,00
2 500	CASINO DA 09 MERCIA	-	12,92
880	FONC.PAR.FRA.BSA10	-	396,00
4 381	MR BRICOLAGE WRT 09	3 504,80	3 504,80
40 000	MAUREL & PROM BS 10		6 920,00
		3 504,80	10 835,72
	VALEURS MOBILIERES SUR LE MARCHE NON REGLEMENTE		
214 960	EGG SOLUTION	-	-
201 422	NANOMOTION	267 859,13	167 073,99
		267 859,13	167 073,99
	OPCVM Français A VOCATION GENERALE		
75	ESSOR ASIE	114 336,76	319 351,50
6 000	EUROPE ISRAEL CROIS	1 005 900,00	1 098 240,00
270	BNP MONE ETAT I FCP	14 387 470,45	14 409 662,40
		15 507 707,21	15 827 253,90
	TOTAL DES VALEURS FRANCAISES	93 823 010,70	92 464 893,45

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
VALEURS ETRANGERES ACTIONS			
8 000	ALLIANZ HOLDING	826 668,72	711 440,00
30 000	AMPLIFON SPA	191 000,88	112 050,00
24 000	ANTICHI PELLETTIER	256 663,98	11 580,00
51 150	ASSICURAZ. GENERALI	1 406 286,61	726 841,50
12 000	A-TEC INDUSTRIES	238 627,18	44 652,00
100 000	AUTOSTRADA TORINO	1 456 301,08	1 005 000,00
200 000	AZ IREN SPA	384 449,90	250 600,00
350 000	CIR SPA	621 846,27	480 900,00
4 000	DEUTSCHE BANK AG NAM	272 188,82	156 400,00
75 000	DEUTSCHE POST NAMEN	1 018 045,85	952 500,00
11 523	DEXIA	184 104,59	29 959,80
990	DEXIA VVRP STRIP	0,00	2,97
1 000	DIREKT ANLAGE BANK	52 146,43	4 271,00
70 000	ERG SPA	975 221,54	731 500,00
40 000	EUROTECH	293 123,87	75 400,00
55 000	FINMECCANICA	499 842,19	467 775,00
15 000	GBL	725 411,97	943 950,00
150 000	HERA SPA	442 945,03	232 350,00
106 730	IBERDROLA S.A.	861 896,97	615 618,64
19 875	IFI EPAR.	560 021,28	368 880,00
200 000	IMMSI SPA	392 407,77	163 100,00
8 000	ISTITUTO FINANZIARO	221 784,25	148 800,00
110 000	ITALCEMENTI	1 126 436,20	695 750,00
50 000	ITALCEMENTI EP.NCV	730 386,30	174 000,00
3 000	ITALMOBIL.EPAR NCV	95 991,93	53 190,00
11 432	ITALMOBILIARE SPA.	491 325,24	286 943,20
1 400	KBC ANCORA	51 495,96	18 410,00
55 000	KONINKLIJKE PHIL.ELE	1 207 745,39	1 260 600,00
12 500	METRO AG	528 736,72	673 500,00
81 818	PIRELLI	694 782,81	494 998,90
81 818	PRELIOS	0,00	36 490,83
5 000	PUMA AG	1 220 287,37	1 240 000,00
53 040	RCS MEDIAGROUP	233 907,67	54 525,12
52 000	REPSOL	917 329,67	1 084 200,00
53 000	SARAS RAFFINERIE	219 816,13	83 475,00
16 000	SAVE	187 018,64	122 880,00
5 000	SIEMENS AG NAMEN	359 023,28	463 500,00
350 000	SOPAF ORD.	255 762,10	26 705,00
70 000	STMICROELECTRONICS/P	475 945,03	541 730,00
700 000	TELECOM ITALIA ORD	1 687 450,17	676 900,00
52 000	TESSENDERLO	1 291 777,19	1 413 880,00
30 000	TUI AG NOM	547 253,72	315 000,00
200 000	Unipol Gruppo Finan.	552 298,62	92 300,00
		24 755 755,32	18 042 548,96

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
	DOLLAR CANADIEN		
500	CANADIAN PACIFIC RAI	11 995,80	24 193,19
1 368	CENOVUS ENERGY	0,00	34 089,88
1 368	ENCANA CORPORATION	15 994,40	29 797,92
		27 990,20	88 080,99
	DOLLAR US		
2 000	3M CO	107 508,39	128 979,23
900	ALLEGHENY TECHNO	0,00	37 111,04
3 000	ALTRIA GROUP	89 362,94	55 193,54
1 000	AMERICAN EXPRESS	28 227,52	32 072,93
15	AMERICAN INTL GROUP	22 945,60	645,87
200	AMERIPRISE FINANCIAL	4 019,68	8 601,11
9 764	APACHE	239 326,95	869 945,99
5 512	ARCHER DANIELS	59 015,10	123 898,49
7 500	BEST BUY COMPANY INC	131 785,28	192 179,79
2 000	BOSTON BEER CL.A	20 826,72	142 116,28
167	CHEMTURA	185 298,91	1 994,22
691	CITADEL BROADCAST	2 601,30	5,32
1 750	DUN BRADSTREET	0,00	107 351,29
47	FAIRPOINT COMMUNICAT	0,00	0,70
600	Frontier Communicat.	0,00	4 362,58
250	GEEKNET	181 800,80	4 668,58
83 000	GENERAL ELECTRIC USD	1 205 759,51	1 134 411,90
125	IDEARC INC	2 916,26	0,31
3 000	KNIGHT CAPITAL GRP	122 873,37	30 914,66
1 500	KOREA TELECOM ADR	92 245,16	23 314,90
2 076	KRAFT FOODS INC A	29 709,84	48 882,65
180	MEDCO HEALTH	0,00	8 241,37
750	MERCK & CO	44 447,90	20 198,77
7 000	MOODY'S CORP	106 484,85	138 828,28
2 000	MOSAIC	37 008,18	114 123,45
20 500	NEWMONT MINING	590 923,04	941 051,41
2 000	PLUM CREEK TIMBER	56 911,13	55 970,71
2 500	RED HAT INC	122 659,04	85 282,47
12 353	TEJON RANCH CO	214 608,56	254 315,61
257	TELEDYNE TECHN.	0,00	8 444,40
2 500	THE COCA COLA CY	91 785,76	122 870,27
9 000	THE WALT DISNEY	193 059,08	252 271,71
2 500	VERIZON COMMUNICAT	78 619,38	66 843,52
18 000	VIZACOM INC.	828 424,99	1,35
2 000	WATSON PHARMACEUTIC.	64 865,86	77 193,24
398	WELLS FARGO & CO	61 521,81	9 216,87
3 800	XEROX CORP	132 679,49	32 712,60
		5 150 222,40	5 134 217,41

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
	FRANC SUISSE		
2 150,00	BUCHER INDUST NOM	257 930,76	300 051,93
5 250,00	ROCHE HOLDING GENUSS	734 837,59	574 572,62
550,00	VALORA HOLDING AG	115 592,03	143 343,59
		1 108 360,38	1 017 968,14
	LIVRE STERLING		
9 531	ANGLO AMERICAN PLC	149 896,87	368 929,45
24 610	BRITISH AME TOBACCO	16 566,56	703 571,25
172 500	ICAP	147 059,30	1 070 993,39
9 091	KESA ELECTR	0,00	16 806,27
39 767	KINGFISHER PLC NEW	421 591,32	121 557,71
2 618	MONDI PLC	10 063,93	15 601,06
8 500	PEARSON PLC	76 175,74	99 431,36
27 701	REED ELSEVIER	255 141,04	174 075,57
32 000	SMITHS GROUP	481 363,18	462 341,88
1 500	TESCO PLC	4 329,74	7 398,17
		1 562 187,68	3 040 706,11
	SHEKEL ISRAELIEN		
47 000	ISRAEL PHOENIX ASSURANCE	137 057,93	126 590,31
		137 057,93	126 590,31
	COURONNE NORVEGIENNE		
35 000	TOMRA SYSTEMS ASA	131 246,44	173 933,09
		131 246,44	173 933,09
	RAND		
1 047	MONDI LTD	-	6 340,53
		-	6 340,53
	TOTAL VALEURS ETRANGERES	32 872 820,35	27 630 385,54
	INSTRUMENTS NEGOCIABLES		
	B.T.F		
8 500 000,00	AIR LIQUIDE(L')0.00	8 489 600,24	8 497 358,79
7 800 000,00	BOLLORE 210111	7 790 251,37	7 796 321,27
4 530 000,00	CARREFOUR 050111	4 527 139,10	4 529 673,04
4 450 000,00	GDF SUEZ 130111	4 448 165,13	4 449 184,50
4 000 000,00	GROUPE DANONE 060111	3 996 968,97	3 999 639,16
2 300 000,00	GROUPE DANONE 100111	2 298 802,07	2 299 614,95
6 950 000,00	HAVAS 100111	6 944 589,01	6 948 524,28
6 600 000,00	UNEDIC 0.00	6 594 284,95	6 598 571,24
6 900 000,00	VIVEND 180111	6 895 905,76	6 897 864,46
		51 985 706,60	52 016 751,69
	TOTAL GENERAL	178 681 537,65	172 112 030,68

**ÉVOLUTION DES PLACEMENTS
PAR CATÉGORIES ET PAR PAYS**

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

EVOLUTION DES PLACEMENTS

	Au 7déc. 1953		Au 31déc. 1980		Au 31 déc. 1984		Au 31déc. 1988	
	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
A. ACTIONS								
I - SOCIÉTÉS FRANÇAISES								
a) Cotées	1 048	53,6	9 220	40	8 691	15,4	27 692	27
b) Non cotées	61	3,1	21	0,1	-	-	-	-
	1109	56,7	9 242	40,1	8 691	15,4	27 692	27
II - SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES								
Allemandes, Autrichiennes	-	-	75	0,3	30	-	638	0,6
Américaines	11	0,5	9 316	40,4	8 678	15,4	9 356	9,1
Anglaises	8	0,4	739	3,2	282	0,5	1 088	1,1
Belges, Luxembourgeois	1	0,1	-	-	-	-	205	0,2
Canadiennes	39	2	897	3,9	431	0,8	668	0,7
Espagnoles, Portugaises	-	-	22	0,1	59	0,1	696	0,7
Hollandaises	76	3,9	93	0,4	151	0,3	325	0,3
Israéliennes	-	-	-	-	-	-	-	-
Italiennes	-	-	262	1,1	225	0,4	739	0,7
Japonaises	-	-	-	-	756	1,3	-	-
Sud-Africaines	112	5,7	34	0,1	33	0,1	49	-
Suédoises, Norvégiennes, Finlandaises	-	-	-	-	-	-	182	0,2
SuisSES	40	2	494	2,1	1152	2	1 099	1,1
Taïwanaises, Coréennes	-	-	-	-	-	-	-	-
	287	14,7	11 931	51,8	11 796	20,9	15 004	14,7
B. OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET AVEC WARRANTS								
a) Françaises	-	-	70	0,3	2 014	3,6	3 479	3,4
b) Étrangères	-	-	943	4,1	10 963	19,4	17 486	17,1
	-	-	1013	4,4	12977	23	20965	20,5
C. OBLIGATIONS								
a) Françaises	488	25	-	-	11 335	20,1	9 986	9,7
b) Diverses étrangères	-	-	9	-	428	0,8	1 759	1,7
c) Libellées en \$	-	-	57	0,2	6775	12	4 661	4,5
d) Japonaises	-	-	-	-	-	-	-	-
	488	25	66	0,3	18 539	32,8	16406	16
Total du portefeuille-titres	1 884	96,3	22 252	96,5	52 004	92	80 107	78,2
D. DISPONIBILITÉS								
(y compris solde des comptes débiteurs et créditeurs)	72	3,7	797	3,5	4499	8	22 383	21,8
TOTAL GÉNÉRAL	1 956	100	23 049	100	56 502	100	102 490	100
Valeur de l'actif net par action (compte tenu des augmentations de capital)	9,34		58,72		143,95		261,12	
DIVIDENDE NET		-		2,82		4,57		6,17
GLOBAL		-		3,7		5,32		7,26

PAR CATEGORIES ET PAR PAYS

Au 31 déc. 1993		Au 31 déc. 2000		Au 31 déc. 2008		Au 31 déc. 2009		Au 31 déc. 2010	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
26234	34,2	57520	40,8	109418	73,12	69 084	40,12	69 933	39,01
-	-	274	0,19						
26234	34,2	57795	41,05	66279	44,29	69 084	40,12	69 933	39,01
472	0,6	1 602	1,14	3534	2,36	6 350	3,69	4 561	2,54
474	0,6	2 061	1,46	3033	2,03	4 240	2,46	5 278	2,94
-	-	1 322	0,94	1404	0,94	2 062	1,20	3 041	1,7
75	0,1	1179	0,84	608	0,41	3 253	1,89	2 406	1,34
-	-	-	-	57	0,04	74	0,04	88	0,05
556	0,7	1 477	1,05	654	0,44	3 913	2,27	1 700	0,95
181	0,2	603	0,43	658	0,44	1999	1,16	1 802	1,01
-	-	338	0,24	28	0,02	87	0,05	127	0,07
1	-	-	-	6947	4,64	7848	4,56	7 573	4,22
676	0,9	446	0,32						
-	-	-	-	3	-	4	-	6	-
135	0,2	997	0,71	471	0,32	749	0,44	174	0,1
371	0,5	-	-	1292	0,86	1495	0,87	1 018	0,57
-	-	50	0,04	15	0,01	18	0,01	23	0,01
2941	3,8	10075	7,16	18704	12,5	32093	18,64	27 797	15,5
9 503	12,4	2 063	1,47	861	0,58	242	0,14	6	-
15982	20,8	-	-	715	0,48				
25 485	33,2	2 063	1,47	1576	1,06	242	0,14	6	-
7 731	10,1	5 411	3,84	15048	10,05	902	0,52	6 196	3,46
962	1,3	14 283	10,14					1 753	0,98
638	0,8	-	-						
-	-								
9 331	12,2	19 694	13,99	15048	10,05	902	0,52	7 949	4,44
63 991	83,4	89 627	63,66	144746	96,73	102322	59,42	105 686	58,95
12742	16,6	51169	36,34	4888	3,27				
						69867	40,58	73 602	41,05
76 732	100	14 0796	100	149 634	100	172 188	100	179 287	100
767,32		1 407,96		1 496,34		1 721,88		1 792,87	
	13,63		23,04		55,37		48,66		
	16,21		28,04		55,37		48,66		

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2006 (en €)	2007 (en €)	2008 (en €)	2009 (en €)	2010 (en €)
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Résultat avant amortissements et provisions	18 452 442,08	20 815 192,06	13 668 564,48	2 709 137,65	5 879 841,03
b) Résultat après amortissements et provisions	18 452 442,08	20 815 192,06	-24 517 463,94	27 226 601,59	11 978 273,00
c) Montant des bénéfices distribués	3 582 000,00	4 018 000,00	5 537 000,00	4 866 000,00	2 990 000,00
III .Résultat des opérations par action					
a) Résultat avant amortissements et provisions	184,52	208,15	136,68	27,09	58,79
b) Résultat après amortissements et provisions	184,52	208,15	-24,51	27,22	119,78
c) Dividende versé à chaque action	30,89	40,18	55,37	48,66	29,90
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, retraite, etc.)					

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Quantités d'actions au 31-12-2010	% du capital
Aviva Vie	55 445	55,44
Groupe AGRICA	23 125	23,12
<hr/>		
Total	78 570	78,56